



À PARTIR DU 1^{ER} JUIN 2021

Bienvenue au C.G.O.S !

Des offres exclusives réservées au personnel médical

Vous êtes Praticien Hospitalier, Praticien Hospitalier Universitaire, Praticien Contractuel, Assistant des Hôpitaux, Assistant Spécialiste, Praticien Attaché, Professeur des Universités, Maître de Conférence des Universités, Assistant Hospitalier Universitaire, Chef de Clinique des Universités, Interne.

Le C.G.O.S est heureux de vous accueillir et de vous proposer des offres négociées qui vous sont exclusivement réservées.

Le site Internet

pm.cgos.info



BILLETTERIE

Un site de commande unique avec des billets à prix négociés

- Spectacles
- Cinéma
- Parcs de loisirs, zoos
- Musées & patrimoine

VACANCES

Des réductions spécialement négociées sur les catalogues de grands noms du tourisme pour vous et vos enfants

- Résidences de vacances
- Locations
- Hôtels
- Week-ends et courts séjours
- Thalasso
- Circuits découverte
- Croisières
- Plein air-camping
- Vacances nature & sportives
- Enfants & adolescents



LOISIRS

Une sélection d'offres spéciales à réserver auprès de nos partenaires

- Bien-être, thalasso
- Cours de cuisine
- Sport & Détente
- Sports d'hiver

AVANTAGES CONSO

Un site de commande unique avec des réductions auprès de grandes enseignes

- Cartes & chèques réductions
- Coffrets cadeaux
- Abonnements magazines

SERVICES +

Des offres exclusives de services aux meilleurs prix

- Achat de voitures neuves et d'occasion
- Location de véhicules
- Assurances auto et habitation
- Soutien scolaire

Découvrez comment bénéficier du C.G.O.S.

Lire au dos



C.G.O.S Comité de gestion des œuvres sociales des établissements hospitaliers publics

Association loi 1901, le C.G.O.S a été créé en 1960 afin de gérer l'action sociale des personnels de la Fonction publique hospitalière.



Le site Internet

pm.cgos.info



Comment bénéficier du C.G.O.S. ?

1 Demandez votre numéro C.G.O.S

Pour bénéficier du C.G.O.S, vous devez demander un numéro C.G.O.S. Il vous sera attribué à titre personnel et définitif. Vous devrez le conserver tout au long de votre carrière, même si vous changez d'établissement.

Ce numéro est votre identifiant. Vous en aurez besoin pour vous connecter à votre Espace personnel et pour tous vos échanges avec le C.G.O.S et ses prestataires.

Pour obtenir votre numéro C.G.O.S :

- Depuis le site **pm.cgos.info**, allez sur Espace personnel (en haut) et cliquez sur « Demandez la création de votre n° C.G.O.S »
- Renseignez quelques informations
- Déposez une version numérique de votre dernier bulletin de salaire.

Dès que votre demande aura été validée, vous recevrez par Email votre numéro C.G.O.S et un lien vers votre espace personnel pour ouvrir vos droits.

2 Ouvrez vos droits

Vous devez ensuite vous connecter sur votre Espace personnel afin d'ouvrir vos droits.

Dans le Email contenant votre numéro C.G.O.S :

- Cliquez sur le lien qui vous affichera une page d'inscription où vous devrez créer un mot de passe pour votre Espace personnel
- Notez le code d'accès prestataires indiqué sur la page Profil qui s'affiche
- Cliquez sur « Mes démarches / Dossier C.G.O.S »
- Contrôlez les informations personnelles saisies lors de votre demande de numéro C.G.O.S
- Déposez une version numérique de votre dernier bulletin de salaire et validez.

Une fois votre demande contrôlée, vous recevrez par Email la confirmation de l'ouverture de vos droits pour l'année en cours et qui se prolonge jusqu'au 31 octobre de l'année suivante.

Cette demande d'ouverture des droits est à effectuer chaque année.

Bénéficiez des offres exclusives du C.G.O.S !

Vos commandes ou réservations se font directement auprès du prestataire que vous avez sélectionné, et selon les modalités qui lui sont propres.

Une fois vos droits ouverts, vous avez deux possibilités pour consulter les offres :

> Depuis votre Espace Personnel en cliquant sur « mes Offres » : vous serez alors automatiquement identifié auprès de nos prestataires.

> Depuis le site internet **pm.cgos.info**

- Afin de vous identifier, il vous sera demandé de saisir votre numéro C.G.O.S et votre code d'accès prestataires.
- Vous trouverez ce code dans l'onglet « Profil » de votre Espace personnel. Vous pouvez le modifier à tout moment. Il ne doit pas être communiqué car il est personnel et rattaché à votre numéro C.G.O.S.

Contactez le C.G.O.S

Lorsque vous disposez d'un numéro C.G.O.S, vous pouvez contacter le C.G.O.S :

- Depuis votre Espace personnel : dans la rubrique « Suivi de mes échanges / Ma messagerie ».
- Par téléphone : au **09 70 84 51 50** de 9h à 17h, du lundi au vendredi

Echanger avec les prestataires

Vous trouverez les coordonnées des différents prestataires sur leur page de présentation du site internet **pm.cgos.info** : numéro de téléphone ou site internet.